



UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL INTÉGRÉ DE 410 HECTARES, AVEC UN GUICHET UNIQUE



+228 22 53 01 70 | 53 pia@arisenet.com | www.pia-togo.com

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 423 du jeudi 26 février 2026 / Prix : 250 F CFA

SGI-TOGO

P. 5

Nouveau succès sur le marché financier



P. 4

FTM : Cri d'alerte et propositions



GRAND PRIX AFRIQUE

P. 3

Le Togo en finale avec « Tchila : l'infirmière véreuse » de Safiou ATE

Grand Prix Afrique 2025 Finalists



NATIONAL

P. 6

IPDCP renforce les capacités des médias à Notsè





JOYEUX ANNIVERSAIRE 11 ANS D'ENGAGEMENT, UNE CONFIANCE QUI DURE

<https://togo.coris.bank>



BON MOIS DE RAMADAN
**LE RAMADAN NOUS UNIT
DANS LA FOI ET LE PARTAGE**

Ramadan
MUBARAK

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>



ASSEMBLÉE NATIONALE

07 projets de loi à l'agenda de la 1^{ère} session extraordinaire de l'année

L'Assemblée nationale du Togo a ouvert, mardi 24 février 2026, sa première session extraordinaire de l'année, dans un contexte marqué par de forts enjeux sécuritaires, économiques et environnementaux. Convoquée conformément à l'article 12 alinéa 3 de la Constitution, à la demande du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, cette session vise à apporter des réponses législatives rapides et structurées aux priorités nationales.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le président de l'Assemblée nationale, le Professeur Komi Selom Klassou, en présence du ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, Gilbert Bawara. Le président de l'Assemblée a rappelé la portée institutionnelle de cette convocation exceptionnelle. « *Lorsque les circonstances l'exigent et que l'intérêt supérieur de la Nation appelle à une action résolue, il incombe aux représentants du peuple de répondre présent, avec dignité et responsabilité* », a-t-il déclaré, soulignant la vitalité démocratique et la capacité d'adaptation du Parlement togolais.

Sécurité : priorité à la stabilité

Parmi les sept projets de

loi inscrits à l'ordre du jour, la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes figure en tête des priorités. Le chef du Parlement a insisté sur la nécessité de concilier fermeté et respect de l'État de droit, affirmant que la sécurité des citoyens doit s'accompagner d'un encadrement légal et démocratique rigoureux.

Les députés examineront également un projet de loi renforçant la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, afin d'aligner le dispositif national sur les standards internationaux.

Économie et inclusion financière



La session abordera des réformes structurantes pour l'économie, notamment la réglementation du secteur de la microfinance, avec pour ambition de renforcer l'inclusion financière et l'autonomisation des populations vulnérables.

Autre réforme majeure, le transfert des missions du Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes vers l'Agence de Développement des Très Petites et Moyennes Entreprises. L'objectif est d'améliorer l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et stimuler la croissance des PME. Le projet de modification du régime juridique et fiscal du gazoduc ouest-africain sera également examiné, un dossier

stratégique pour l'attractivité énergétique et les intérêts économiques du pays.

Souveraineté monétaire et environnement

Les députés se pencheront en outre sur un texte relatif à la répression du faux-monnayage dans l'espace UEMOA, afin de préserver la confiance dans les systèmes monétaires régionaux.

Enfin, une loi-cadre sur l'environnement vise à adapter la législation nationale aux défis climatiques contemporains. « *Il s'agit d'un engagement ferme en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel et de la promotion d'un développement durable et inclusif* », a affirmé le président de l'Assemblée

nationale.

Travaux accélérés en commissions

Les travaux en commissions débutent dès ce mercredi, avec pour objectif d'adopter l'ensemble des textes avant l'ouverture de la première session ordinaire de l'année, prévue le premier mardi du mois d'avril. Appelant à la « *collaboration et à la diligence* », le président de l'Assemblée a exhorté les députés à maintenir un haut niveau d'exigence législative. En déclarant ouverte cette session extraordinaire, il a placé les travaux sous le sceau de l'intérêt général : contribuer au renforcement de la paix, de la sécurité, de la prospérité et du bien-être de tous les Togolais.

Cette première session extraordinaire de 2026 marque ainsi une étape clé de l'activité parlementaire, confirmant le rôle central du Parlement dans l'adaptation de l'action publique aux défis contemporains.

GRAND PRIX D'AFRIQUE 2025

Le Togo en finale avec « Tchila : l'infirmière véreuse » de Safiou ATE

Les Editions Continents annoncent que l'une de ses œuvres, notamment « *Tchila : l'infirmière véreuse* » de notre compatriote Safiou ATE, figure parmi les 07 finalistes du Grand Prix d'Afrique 2025, une distinction littéraire majeure dont la remise officielle aura lieu le 21 mars 2026 à Paris, dans le cadre de la 5^{ème} édition du Salon du livre africain.

Nicolas EDORH

L'ouvrage de Safiou ATE est un récit poignant, parue à Lomé en 2018. Préfacé par Moise Inandjo, écrivain/philosophe, administrateur des relations extérieures et du CRRF (UNHCR Tchad), il relate les nombreuses anomalies dans les structures sanitaires (surfacturation, prescription abusée des médicaments, mauvais accueil et traitement des patients, corruption, vente des produits à des fins personnelles, mauvaise conduite des agents de la santé...).

« (...) les maux qui minent le secteur médical sont multiples et multiformes et ont pour

noms : les faux diplômes, l'incompétence, les mauvais soins, la vente frauduleuse des médicaments périmés ou non indiqués, la redirection des patients vers des cliniques où l'on gagne des commissions, la sélection des patients selon qu'ils disposent de moyens, la corruption, l'impunité et la gestion administrative très calamiteuse des centres de santé publics, pour me borner à ces quelques exemples.

Le comble est que tout administrateur qui s'engage à lutter contre ces failles, fait l'objet de médisance, de maltraitance et d'affectation punitive. Ce qui laisse croire



que les personnes qui devaient palier à ces défis, en sont quelques fois, les véritables promoteurs », précise Moise Inandjo dans la préface.

Safiou ATE est né à Koussountou dans la préfecture de Tchamba le 13 novembre 1979. Après

ses études primaires et secondaires à Kaboli, il obtint son Bac 2 au lycée de Zomayi (Kpalimé) en 2004. Trois ans plus tard, il obtint son diplôme d'infirmier d'Etat à l'Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux (ENAM) de Lomé. En 2013, il devient titulaire d'une Maîtrise en Sociologie de Développement Communautaire à l'Université de Kara, puis d'un MBA en Gestion de Projets au CESAG de Dakar (Sénégal) en 2016. Il est actuellement responsable de l'infirmier de l'Assemblée Nationale. Dans son premier livre « *Tchila, l'infirmière véreuse* », il dénonce des irrégularités dans le secteur de la santé au Togo.

Décerné par l'Association des écrivains de langue française (ADELF) depuis 1961, le Grand Prix Afrique récompense chaque année des œuvres majeures d'auteurs francophones d'Afrique subsaharienne et de l'Océan Indien, ou consacrées à ces

espaces (hors traductions). Son palmarès compte des figures emblématiques telles que Bernard Dadié, Ahmadou Kourouma, Aminata Sow Fall, Mariama Bâ, Alain Mabanckou et Véronique Tadjo.

Le lauréat 2025 sera connu le 21 mars prochain en France et le prix sera remis lors du Salon du Livre Africain de Paris. Le jury 2025 est présidé par Pierre Bau, entouré notamment de Pierre Amrouche, Date Atavito Barnabe-Akayi, Sarah Gastel, Charline Effah, Stéphanie Hanet, Jean-Aimé Dibakana Mankessi et N'Diaye Sarr. Pour rappel, le Grand Prix Afrique 2024 a été attribué à Hemley Boum pour « *Le rêve du pêcheur* », publié aux Éditions Gallimard.

FEDERATION TOGOLAISE DE MUSIQUE

Cri d'alerte et propositions des artistes

La Fédération Togolaise de Musique (FTM) était face à la presse le mardi 24 février 2026 pour porter à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale, la situation actuelle du secteur musical et culturel togolais. A travers cette rencontre, la FTM a voulu dresser un état des lieux clair et responsable du secteur, alerter sur les difficultés structurelles et humaines que traversent les acteurs culturels, présenter des revendications et propositions concrètes, fondées sur les textes actuels et des engagements déjà pris et appeler à un dialogue sincère, permanent et constructif avec les autorités compétentes.

Nicolas EDORH



permettre aux artistes de voyager et représenter le pays sont quasi inexistantes », martèle Ariel Dassanou. « Devant cette situation, nous prenons nos responsabilités, en alertant nos autorités. Les espaces culturels sont fermés. Il n'y a plus d'activité culturelle. Nous demandons aux autorités de prendre des mesures urgentes pour éviter l'irréparable », ajoute-t-il.

Revendications et propositions

A en croire la FTM, le Fonds National de Promotion Culturelle (FNPC), créé depuis trois ans, n'a bénéficié à aucun artiste, faute d'appels à projets. Elle demande un compte rendu sur ces

et n'est plus adaptée à l'ère du numérique et demandent l'inscription prioritaire de cette réforme à l'agenda parlementaire, l'adoption d'un texte conforme aux standards régionaux et internationaux et des actions de sensibilisation à l'endroit des artistes et utilisateurs.

Au chapitre de la protection sociale et du statut de l'artiste, la FTM précise que les artistes travaillent sans couverture sociale ni reconnaissance formelle. Elle demande la reconnaissance du métier d'artiste et la mise en place de mécanismes de protection adaptés. Par ailleurs, elle plaide pour la mise en place de mécanismes

et qui n'est plus d'actualité. Il y a tellement de choses. Nos artistes sont malades, déprimés, n'ont plus de soutien et finissent par s'exiler. La culture n'est pas un luxe. Quand un artiste ne peut pas se soigner, quand un créateur est contraint à l'exil, c'est toute la nation qui s'appauvrit », déclare Ariel Dassanou, président de la FTM.

« Nos revendications sont réalistes, mesurées et fondées sur l'urgence du terrain. Notre démarche est pacifique, républicaine et tournée vers la construction d'un écosystème musical viable et durable. Le temps d'attente a expiré. Il faut maintenant passer à l'action », renchérit David Kokodoko, le Secrétaire Général de la Fédération Togolaise de Musique.

Tout en réaffirmant son attachement au dialogue et en appelant à des actions concrètes et durables, la FTM fait savoir que cette conférence n'est ni une tribune de confrontation, ni un acte de protestation. Elle relève que cela s'inscrit dans une démarche pacifique, républicaine et responsable, guidée par la volonté de contribuer à la construction d'un secteur culturel structuré, viable et durable, en donnant la parole aux acteurs du terrain, afin que les décisions futures soient fondées sur les réalités vécues et non sur des approximations.

Après cette conférence de presse, la FTM n'entend pas s'arrêter là. Elle compte poursuivre les démarches institutionnelles, consulter l'ensemble des organisations membres et communiquer en toute transparence sur les suites à donner à cette alerte.

La Fédération Togolaise de Musique (FTM) est l'organisation faitière qui regroupe les artistes, producteurs, managers, techniciens, promoteurs et acteurs professionnels de la musique au Togo. Elle a pour missions principales la défense des intérêts des acteurs de la musique, la structuration et la professionnalisation du secteur musical, la promotion de la musique togolaise au niveau national et international et la contribution à l'élaboration de politiques culturelles adaptées aux réalités du terrain.



« L'heure est grave. Les signaux sont au rouge. Le secteur culturel est à terre. Les artistes en ont marre », alerte Ariel Dassanou, président de la Fédération Togolaise de Musique.

Depuis plusieurs années, décrit la FTM, le secteur culturel togolais traverse une crise profonde : « absence de mécanismes de financement fonctionnels, cadre juridique obsolète, précarité sociale des artistes, fermeture progressive

interrompent leur traitement faute de ressources, d'autres décèdent dans l'indifférence, laissant familles et œuvres inachevées, au moment où la tendance actuellement est à l'exil, non par choix artistique, mais par nécessité de survie. « Ces situations ne sont pas des cas isolés, mais les symptômes d'un système qui ne protège pas ses créateurs », fait noter la FTM.

« Ça fait plus de cinq ans que nous sommes dans un



des espaces culturels, exil croissant des créateurs ». Malgré ces difficultés, précise la Fédération, les artistes continuent de créer et de représenter le Togo, souvent au prix de sacrifices personnels considérables.

Selon l'institution, la crise culturelle est aussi une crise humaine. Elle signale que plusieurs artistes sont actuellement malades, hospitalisés ou en soins, sans moyens suffisants pour se soigner, certains

processus de restructuration de notre secteur culturel pour un meilleur devenir du monde des arts et de la culture. Mais nous sommes en train de constater que ce n'est qu'un éternel recommencement. A la nomination d'un nouveau ministre, on recommence le processus. Nos textes sont en déphasage avec nos réalités.

Il n'y a plus de mécanisme de financement et de soutien des artistes. La protection sociale n'existe pas. Les fonds de mobilité qui devraient

trois années, la nomination de ses organes dirigeants et le lancement immédiat d'appels à projets publics et transparents.

En ce qui concerne la rémunération pour copie privée, la FTM renseigne que, conformément à la Directive N°07/2023/CM/UEMOA, le Togo devait transposer ce dispositif avant septembre 2025. Sauf qu'à ce stade, aucune mesure n'a encore été prise. Elle demande la mise en œuvre effective de ce droit fondamental des créateurs.

Les droits d'auteur font également partie des revendications. Les organisateurs de cette rencontre informent que la loi en vigueur date de 1991

de protection sociale adaptés au secteur, de programmes de professionnalisation et d'accompagnement des acteurs et d'un cadre permanent de dialogue entre l'État et les organisations professionnelles du monde culturel.

« Nous demandons une concertation rapide avec les organisations faitières, puisqu'on ne peut pas développer un secteur sans prise en compte des besoins des acteurs. Nous demandons la nomination d'un directeur pour le fonds national de promotion culturelle. Ça fait plus de trois ans que nous traînons cela. Il faut opérationnaliser ce fonds. Il faut que nos textes soient revisités, notamment la loi du BUTODRA qui date de 1991

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE TRÉSOR PUBLIC

Nouveau succès de SGI-TOGO sur le marché financier

De plus en plus présentes sur le marché économique et financier, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation continuent d'opérer activement en tant qu'actrices incontournables agréées par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA). Au Togo, la SGI-TOGO s'inscrit résolument dans une démarche d'emprunts obligataires conclus avec succès pour l'Etat. Dernier cas en date, la mobilisation de 60 milliards FCFA, du 08 au 23 janvier 2026. Retour sur une opération réussie !

Nicolas EDORH

Saisie par l'Etat du Togo pour la mobilisation d'un montant de 60 milliards FCFA destiné à financer des projets structurants inscrits au budget de l'Etat, exercice 2026, la SGI-TOGO, arrangeur et chef de file de cette opération, a prouvé encore une fois sa capacité à contribuer davantage à l'économie nationale et à travailler aux côtés de l'Etat pour soutenir le Togo de demain grâce à l'investissement.

Avec une période de souscription comprise entre le 08 et le 23 janvier 2026, à un prix de 10 000 FCFA l'obligation, le montant de l'opération est réparti en deux tranches : 20 milliards FCFA avec un taux d'intérêt de 6,5%

sur une durée de 5 ans (2026-2031), et 40 milliards FCFA avec un taux d'intérêt de 6,7% sur une durée de 7 ans (2026-2033). Précision majeure : les titres sont complètement défiscalisés pour les Togolais. Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat du Togo.

A l'arrivée, l'opération s'est clôturée avec succès. « La signature du Togo est intéressante pour les investisseurs personnes morales comme physiques qui n'ont pas hésité à souscrire massivement à l'opération », a-t-on appris auprès de la SGI-TOGO. Plus concrètement, la SGI-TOGO a mobilisé pour l'Etat, la somme de 60 216 60 000 FCFA, soit 100,36%.



Cet énième succès de la SGI-TOGO sur le marché financier pour le compte de l'Etat togolais, traduit sa capacité de mobilisation de ressources et sa contribution au financement de l'économie nationale. Son approche innovante, ses solutions sur mesure et sa gestion de portefeuille optimisée font d'elle, une institution financière qui sait répondre aux besoins croissants du marché, tout en consolidant la confiance de ses clients partenaires.

L'Etat, sur la base du budget annuel approuvé par le Parlement, dispose

de plusieurs canaux de mobilisation des ressources. Une partie est levée sur le marché monétaire avec UMOA-Titres, une autre partie sur le marché financier par syndication et le reste avec des bailleurs, etc.

L'année dernière, à titre de rappel, la SGI-TOGO avait également conclu avec succès un emprunt obligataire d'un gros montant, toujours pour l'Etat togolais. Elle avait mobilisé 103 milliards FCFA contre 100 milliards FCFA émis ou sollicités.

La SGI-TOGO fait partie des premières SGI agréées

en 1997 par l'ancien Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), aujourd'hui AMF-UMOA. Les précurseurs du marché financier régional avaient pour objectif la mobilisation de l'épargne publique pour financer la croissance des entreprises et le développement des Etats de l'UEMOA dans un partenariat gagnant-gagnant.

Elle ne déroge pas à cette mission première à laquelle elle a associé plusieurs autres services notamment, l'ingénierie financière, le conseil en placement, la gestion de portefeuille et la conservation des valeurs mobilières.

Avec son agrément en tant que Listen Sponsor, obtenu en 2020, la SGI-TOGO est davantage engagée à accompagner les PME/PMI du Togo et du reste de l'UEMOA à financer leur croissance et leurs projets d'investissement par le marché.

TRANSPARENCE ET ÉQUITÉ DES OFFRES MOBILES

L'ATC, la LCT et le MMLK saluent la décision de l'ARCEP

Les Associations Togolaise des Consommateurs (ATC), la Ligue des Consommateurs du Togo (LCT) et le Mouvement Martin Luther King (MMLK) ont animé, le mercredi 25 février 2026 à Lomé, une conférence de presse conjointe relative à la décision N° 030 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) sur la transparence et l'équité des offres mobiles.

Yao KPOWODAN

Les trois organisations de défense des consommateurs se sont réjouies de l'aboutissement de cette étape importante dans la régulation des télécommunications au Togo.

Elles ont rappelé que cette décision, rendue publique le 20 février 2026, fait suite à plusieurs constats liés aux pratiques des opérateurs et aux recommandations issues des tournées de sensibilisation menées auprès des consommateurs avec l'appui du régulateur.

Selon l'ATC, la LCT et le MMLK, la décision N°030 est le fruit d'un processus de consultation inclusif engagé

depuis décembre 2024. Les trois organisations affirment avoir été étroitement associées à chaque étape de l'élaboration du texte, en apportant des contributions fondées sur les plaintes récurrentes enregistrées quotidiennement, dans un contexte de régulation par la donnée.

Les organisations saluent plusieurs innovations majeures introduites par la nouvelle réglementation. D'abord, la conservation des forfaits non consommés met fin aux pertes automatiques de mégas ou de minutes à l'expiration de leur validité. Les abonnés pourront désormais conserver leurs



volumes en renouvelant la même offre dans un délai de 10 à 30 jours, selon le forfait.

Ensuite, la facturation à l'octet constitue une avancée significative. Les services Internet seront désormais facturés à la plus petite unité (l'octet), supprimant les arrondis au mégaoctet supérieur et garantissant une facturation correspondant à la consommation réelle.

Par ailleurs, la durée de vie des cartes SIM est prolongée. Le délai d'inactivité avant désactivation d'un numéro mobile passe de trois à six mois. Enfin, les opérateurs

auront l'obligation d'informer les abonnés de l'expiration imminente de leurs avantages au moins 48 heures à l'avance ou trois heures pour les forfaits de courte durée.

Pour Emmanuel Sogadji, président de la LCT, le régulateur dispose désormais de nouveaux leviers d'action. L'ARCEP peut interdire les promotions en période de qualité défectueuse, si celles-ci ne sont pas réellement avantageuses pour les consommateurs. Elle peut également limiter le nombre de promotions par an.

Un moratoire de 60 jours

est prévu avant l'entrée en vigueur des mesures, avec une application effective à compter du 20 avril prochain. Tout en félicitant l'ARCEP pour cette avancée, les organisations rappellent aux opérateurs, notamment Moov Africa Togo et YAS Togo, l'obligation de se conformer strictement aux nouvelles directives dès leur entrée en vigueur.

L'ATC, la LCT et le MMLK appellent enfin les consommateurs à rester vigilants et à signaler tout manquement. Elles réaffirment leur engagement à veiller à ce que ces acquis réglementaires se traduisent concrètement dans le quotidien et le pouvoir d'achat des usagers des services de télécommunications au Togo.

SANTÉ PUBLIQUE

Un cas de poliomyélite confirmé dans la Centrale

Un cas de poliomyélite a été confirmé le vendredi 20 février 2026 dans le district sanitaire de Mô, situé dans la région Centrale au Togo. L'annonce a été faite par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances, qui précise que des investigations sont actuellement en cours au sein de la communauté afin d'identifier d'éventuels autres cas.

Maladie virale hautement contagieuse, la poliomyélite reste l'une des infections les plus redoutées chez les enfants non ou incomplètement vaccinés. Elle se transmet par voie oro-fécale, notamment par l'ingestion d'eau ou d'aliments souillés, ou encore par contact avec des mains contaminées. La maladie peut se manifester par une paralysie d'un ou de plusieurs membres, parfois accompagnée de fièvre, de vomissements ou de douleurs musculaires.

Face à cette situation, les autorités sanitaires ont immédiatement déclenché un ensemble de mesures. Parmi celles-ci figurent le renforcement de la vaccination en routine comme en campagne, entièrement gratuite, l'intensification de la sensibilisation sur les gestes préventifs, ainsi que la prise en charge du cas confirmé.

Le ministre de la Santé appelle les populations à redoubler de vigilance et à adopter des comportements



responsables afin d'interrompre la circulation du virus. Les autorités recommandent notamment de faire vacciner tous les enfants contre la poliomyélite, de se laver soigneusement les mains à l'eau propre et au savon, surtout après les selles et avant les repas, de protéger les aliments contre les mouches et la poussière, de laver correctement fruits et légumes avant consommation, de boire

exclusivement de l'eau potable et d'utiliser systématiquement les latrines.

Les équipes du ministère sont mobilisées à tous les niveaux pour accompagner les populations et prévenir toute propagation de la maladie. Les autorités rassurent aussi sur le fait que la poliomyélite est grave, mais elle peut être efficacement évitée grâce à la vaccination et au respect strict des règles d'hygiène.

17 cas de polio avaient été confirmés au Togo dont 8 en 2019 et 9 en 2020. En 2022, 02 cas de PVDVc type 2 ont été confirmés au mois de mai 2022, à savoir 1 cas dans le district de l'Oti (région des Savanes) et 1 cas détecté par la surveillance environnementale dans le district du Golfe (région du

Grand-Lomé).

La poliomyélite est une maladie infectieuse grave causée par un virus qui paralyse les muscles des jambes et des bras. Cette maladie touche beaucoup plus les enfants et plus particulièrement ceux de moins de 5 ans. Elle se transmet à l'homme par les selles lorsque l'on porte la main souillée à la bouche, par ingestion d'eau ou de nourriture contaminée par les selles. La poliomyélite se manifeste le plus souvent par les signes suivants : une fièvre, des troubles digestifs, des douleurs musculaires..., et une paralysie des membres inférieurs et/ou parfois membres supérieurs qui s'installe rapidement en moins de 48 heures.

PROTECTION DES DONNÉES

IPDCP renforce les capacités des médias à Notsè

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a organisé, le 24 février 2026 à Notsè, une ville située à environ 95 km au nord de Lomé, une rencontre d'information et de sensibilisation à l'intention des professionnels des médias. Environ cinquante journalistes ont pris part à cette session, deuxième vague de formation déployée dans le cadre d'un vaste programme national d'accompagnement du secteur.

Yao KPOWODAN

Dans son discours d'ouverture, le Président de l'IPDCP, représenté par son conseiller technique, Awui Talla Hervé, a salué l'engagement de la HAAC, dont « la disponibilité et l'esprit de collaboration ont été déterminants pour l'organisation de cette rencontre ». Il a souligné que cette initiative s'inscrit dans la vision du Président du Conseil « dont l'ambition est de bâtir une nation résolument tournée vers l'innovation, le numérique responsable et la

protection effective des droits des citoyens à l'ère digitale ».

Au cours des échanges, l'IPDCP a rappelé que les médias ne sont pas de simples vecteurs d'information. Ils manipulent quotidiennement des données à caractère personnel à savoir, identités, images, voix, données sensibles, informations judiciaires, coordonnées de sources, données de localisation ou encore documents administratifs et biométriques.



Chaque diffusion engage ainsi la responsabilité éthique, professionnelle et juridique du journaliste. L'objectif de la rencontre est de renforcer la compréhension du cadre juridique national en matière de protection des données et accompagner les professionnels vers des pratiques plus responsables et conformes à la loi.

Dans les séries de communications, l'institution a identifié trois rôles essentiels que les professionnels des médias sont appelés

à assumer notamment, jouer le rôle d'éducateurs, en sensibilisant le public aux enjeux de la protection des données, aux risques numériques, aux arnaques, à l'usurpation d'identité ou aux cyberviolences ; vigies, en révélant, à travers enquêtes et investigations, les abus et violations portant atteinte aux droits des citoyens ; et pour finir, être un modèle d'exemplarité, en respectant les principes fondamentaux comme le floutage des mineurs et des victimes, anonymisation des témoignages sensibles, vérification des consentements avant diffusion, traitement proportionné des données et sécurisation des informations collectées.

Selon le représentant du président de l'IPDCP, la protection des données personnelles constitue « un

impératif éthique, un gage de confiance et un fondement de la sécurité et de la souveraineté numérique ». Il a invité les participants à partager leurs expériences et les difficultés rencontrées sur le terrain, assurant que l'institution demeure disponible pour accompagner les médias dans la construction de pratiques responsables.

Pour sa part, Yao Abarim, directeur de cabinet du président de la HAAC, a salué la mobilisation des professionnels des médias et souligné l'importance de renforcer leur connaissance du cadre juridique en matière de protection des données, tout en consolidant la collaboration pour une meilleure diffusion des textes en vigueur.

FOOTBALL

Patrice Neveu prend les rênes des Eperviers du Togo

Patrice Neveu prend la tête de l'équipe nationale du Togo, sa cinquième sélection africaine après la Guinée, le Congo, la Mauritanie et le Gabon. Le technicien français de 71 ans succède à Nibombe Daré.

Depuis qu'il avait été licencié de son poste de sélectionneur des Panthères du Gabon en 2023, Patrice Neveu attendait un nouveau défi en Afrique.

C'est fait depuis jeudi 19 février 2026 avec l'officialisation de sa nomination au poste de sélectionneur des Eperviers du Togo.



L'objectif assigné à Patrice Neveu est de redorer le blason du football togolais. Il

aura la lourde responsabilité de construire un groupe compétitif et discipliné, d'instaurer une véritable stabilité tactique. Le Togo a raté les quatre dernières éditions de la CAN, malgré le passage à 24 équipes.

Il aura donc la mission de repositionner le Togo sur l'échiquier international.

Habitué aux sélections africaines, Patrice Neveu possède une solide expérience des compétitions CAF. Il a notamment conduit le Gabon en huitième de finale de la CAN 2021 et qualifié la Guinée en 2006 jusqu'en quart de finale. Il a aussi qualifié la Mauritanie pour le CHAN lors de son passage entre 2012 et 2014.

RÉFORME HOSPITALIÈRE

Le code vestimentaire du personnel de santé harmonisé

Le ministère de la Santé du Togo a officiellement lancé, le mardi 24 février 2026, un code vestimentaire national destiné au personnel des formations sanitaires publiques. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de l'organisation et de la modernisation du système de soins.



A travers cette initiative, les autorités veulent répondre à une difficulté récurrente : l'identification rapide des professionnels de santé par les patients, notamment en situation d'urgence.

L'absence de distinction visuelle entre les différentes catégories de personnel pouvait entraîner des confusions, ralentir l'orientation des malades et

compliquer la gestion des plaintes.

La réforme introduit ainsi un dispositif national fondé sur un code couleur, permettant d'identifier immédiatement médecins, infirmiers, techniciens et autres agents. Concrètement, les médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens porteront des blouses blanches ou des ensembles tuniques blancs.



Les infirmiers seront dans un ensemble tunique blanc

Les accoucheuses porteront désormais un ensemble



avec col bleu, tandis que les sage-femmes arboreront une blouse à manches courtes rose couvrant les genoux ou un ensemble tunique rose rayé.

tunique rose uni.

Le personnel technique, en laboratoire ou au bloc opératoire, sera vêtu de

blouses ou d'ensembles bleu foncé, conformément aux standards internationaux. Les auxiliaires en pharmacie seront identifiables à la blouse vert clair, alors que le personnel d'appui (garde-malades, techniciens de surface, buanderie) portera un ensemble tunique violet. Le personnel administratif, incluant secrétaires et agents d'accueil, sera en blouse beige, tandis que le personnel de la morgue sera en tunique kaki.

Pour le ministre délégué chargé de la Santé, Tchin Darré, cette standardisation contribue à sécuriser l'environnement hospitalier et à instaurer un climat de confiance entre soignants et patients. L'exécutif y voit également un outil de gouvernance susceptible d'améliorer le suivi des prestations et la gestion des réclamations, notamment via la mise en place d'une ligne verte dédiée.

SPORT

Le Togo accueille la CAN de Beach Handball

L'annonce émane de la Fédération Togolaise de Handball. Dans un communiqué, l'institution informe l'opinion de l'organisation de deux compétitions internationales majeures qui feront du Togo le centre de gravité du handball africain en avril 2026. Il s'agit de IHF Trophy Cadets (U18) & Juniors (U20) et la Coupe d'Afrique de Beach Handball, une première organisée au Togo.

En partenariat avec la Fédération Internationale de Handball (IHF) et la Confédération Africaine de Handball (CAHB), la FTHB va transformer Lomé en une capitale de l'excellence sportive et de la ferveur populaire.

Du 5 au 11 avril 2026, Lomé accueillera les sélections nationales du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, du Niger, du Nigéria et du Togo. Cette compétition de haut niveau constitue une plateforme stratégique pour révéler les futurs champions du handball africain et une occasion unique de célébrer la fraternité et l'unité sportive dans la sous-région.

Du 24 au 27 avril 2026, les

plages de Lomé vibreront au rythme de la Coupe d'Afrique des Nations de Beach Handball. Il s'agira de la première CAN de Beach Handball organisée au Togo, réunissant les meilleures sélections seniors (Hommes et Dames) d'Afrique pour un spectacle alliant performance athlétique et ambiance festive.

Les pays annoncés sont : l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, la Libye, la Tunisie, le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Mali, le Nigéria et le Togo.

« Accueillir l'IHF Trophy et la CAN Beach Handball est une marque de confiance historique des instances internationales. Nous invitons le grand public, les sponsors et les partenaires à se joindre à nous pour faire



du mois d'avril 2026, une célébration inoubliable du handball togolais », a déclaré Auguste Dogbo, président de la FTHB. « Cette première édition de la CAN de Beach Handball transformera le front de mer togolais en un village touristique et sportif, mêlant compétition, musique, danse et gastronomie. La finale est prévue le 27 avril 2026 », précise la FTHB.

A travers l'organisation de ces événements, la FTHB poursuit des objectifs stratégiques clairs : « promouvoir le handball auprès de la jeunesse togolaise, valoriser l'image du Togo comme destination

phare du tourisme sportif africain, fédérer les acteurs économiques et institutionnels autour d'un projet porteur de visibilité internationale ».

La Fédération Togolaise de Handball (FTHB) est une association fédérative à but non lucratif, reconnue par l'État togolais. Elle est l'institution officielle chargée de la promotion, de l'organisation et du développement du handball sur l'ensemble du territoire national. Fondée le 20 septembre 1968, son siège social est situé au Stade Omnisports de Lomé.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires

JOYEUX ANNIVERSAIRE
**11 ANS D'ENGAGEMENT,
UNE CONFIANCE QUI DURE**



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

